

Réglementation

Les travaux exposant aux poussières de bois sont considérés comme cancérigènes. Des dispositions particulières sont donc à mettre en place :

- ♦ L'employeur doit évaluer le risque et le consigner dans le document unique.
- ♦ Le niveau d'empoussièrement doit être mesuré une fois par an, la valeur limite d'exposition doit être inférieure à $1\text{mg}/\text{m}^3$.
- ♦ L'efficacité des aspirations doit être contrôlée annuellement et consignée.

Toute personne ayant été exposée au moins un an cumulé aux poussières de bois, peut demander à bénéficier d'un suivi post-professionnel pris en charge par la CPAM.

Pour aller plus loin :
www.inrs.fr
www.preventionbtp.fr
www.travailler-mieux.gouv.fr

Surveillance médicale

Les personnes exposées aux poussières de bois bénéficient d'une surveillance individuelle renforcée (SIR).

Une nasofibroscopie est préconisée auprès d'un ORL, à partir de 30 ans après le début d'exposition, avec au moins un an d'exposition cumulée aux poussières de bois ou en cas d'apparition d'un symptôme cité ci dessous.

D'autres examens peuvent être demandés auprès d'un spécialiste si cela s'avère nécessaire (test allergologique, examen sanguin, radio pulmonaire).

Consulter le médecin du travail en cas de sensation d'obstruction nasale ou de corps étrangers, d'écoulement nasal chronique ou saignements, douleurs unilatérales de la face, douleurs ou gonflement au coin de l'œil
Attention, en particulier si ces symptômes apparaissent d'un seul côté



Service Santé au Travail Interentreprises d'Orthez

18 avenue du pesqué
64300 ORTHEZ
05 59 69 30 97
medecinedutravail.orthez@orange.fr



EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE BOIS

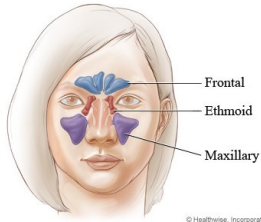


Source : cchst.ca

Risques liés aux poussières de bois

Travailler le bois n'est pas sans risque. Lors des travaux de transformation du bois (rabotage, perçage, ponçage, ..), les machines à bois produisent des sciures, des copeaux et des poussières fines en quantité importante. Les poussières de bois sont reconnues comme étant cancérogènes. (une des 3 causes les plus importantes de cancers reconnus d'origine professionnelle).

De plus, une essence de bois contient jusqu'à 30 agents nocifs : alcaloïdes, glucosides, colorants naturels, tanins, terpènes, champignons, bactéries, produits de traitement. Ils affectent l'organisme par contact cutané ou par inhalation.



Pathologies provoquées :

- ◆ cancers des fosses nasales, des sinus de la face et de l'éthmoïde
- ◆ atteintes respiratoires : irritation, allergies, fibrose pulmonaire
- ◆ atteintes cutanées et oculaires : allergies, eczéma, asthme, rhinite.

Ces atteintes peuvent apparaître jusqu'à plusieurs années après l'exposition et sont reconnues maladie professionnelle (tableau 47 RG).



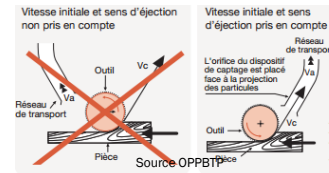
© Vincent Nguyen pour l'INRS
Aspiration des poussières de bois dans un atelier

Prévention

☒ Capturer les poussières au plus près de la source d'émission



- ◆ Mettre en place une aspiration adaptée en fonction du nombre de machines pouvant fonctionner en même temps, du volume du bâtiment.
- ◆ Mettre en place un système de captage enveloppant (si techniquement possible)
- ◆ Mise en place d'un système récupérateur



- ◆ Relier les outils portatifs à la centrale d'aspiration, si besoin, utiliser des adaptateurs au diamètre de l'aspirateur.
- ◆ Décolmater et évacuer régulièrement les sacs de récupération pour limiter les pertes de charges. (à faire avec un masque FFP3).

Etablir un cahier des charges complet et précis afin de comparer les prix et avoir le bon système

☒ Nettoyer le poste de travail

- ◆ Utiliser le réseau d'aspiration ou un aspirateur haute pression (classe M).
- ◆ Nettoyer régulièrement votre poste de travail
- ◆ Ne pas utiliser de soufflette ni de balai : les poussières sont alors mises en suspension pendant au moins 4h.

☒ Les protections individuelles

Les Equipements de Protection Individuelle ne sont à utiliser que lorsque les autres mesures collectives ne sont pas suffisantes ou techniquement pas possible à mettre en œuvre.



Le masque doit être bien étanche, pour cela le port d'une barbe est défavorisant.

Le demi masque FFP3 doit être jeté après utilisation.

Le masque à filtre P3 doit être rangé dans un étui étanche et fermé après chaque utilisation.